



**LE SAVIEZ
VOUS ?**

Jean-Michel LE BOULAIRE

Architecte d'une pensée pénitentiaire innovante

**VOUS SOUHAITEZ NOUS PROPOSER UN PROCHAIN SUJET ?
SNEPAP@FSU.FR**





Jean-Michel le Boulaire, après des études littéraires, passe le concours d'éducateur pénitentiaire et entre en formation à l'ENAP fin 1976. Très rapidement il déploie [une intense activité militante, au GMP](#) - groupe multi professionnel des prisons - [et au SNEPAP](#).

Il est l'un des représentants de ce syndicat au sein de la [COSYPE](#)¹ - coordination syndicale pénale - dont il sera [l'un des principaux animateurs](#), en particulier lors de l'organisation [d'un colloque en 1982 intitulé « Prisons : quel changement ? »](#).

Ce colloque réunira plus de 300 personnes. Le journal Le Monde en saluera l'importance en ces termes :

« La richesse des débats, qui donneront lieu à la publication d'un document, était due non seulement à la qualité des travaux préparatoires de la Cosype mais aussi à l'extrême diversité des participants. Aux côtés d'anciens détenus, de familles de détenus, de travailleurs sociaux, d'avocats et de magistrats, des représentants des syndicats, des partis politiques et de plusieurs ministères - justice, santé, intérieur, éducation, plan, affaires sociales - sont intervenus dans ce colloque ainsi que des personnalités, parmi lesquelles M. Pierre Arpaillange, procureur général, et M. Maurice Grimaud, directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur ».

Les conclusions de ce colloque seront le [socle des réformes de la vie quotidienne en prison du garde des sceaux Robert Badinter](#) à partir de 1983, reprenant nombre des propositions de la COSYPE : on peut citer parmi celles-ci

- la mise en place des parloirs sans dispositif de séparation,
- le développement des activités culturelles,
- le décloisonnement de l'institution pénitentiaire qui aboutira, entre autres, à la loi de 1994 confiant la santé des détenus au ministère de la santé,
- le développement des alternatives à l'incarcération avec la création du travail d'intérêt général.

¹ La COSYPE regroupe 8 organisations : syndicat C.F.D.T. de l'administration centrale du ministère de la Justice, syndicat C.F.D.T. des personnels du ministère, Syndicat national d'éducation et de probation de l'administration pénitentiaire (FEN) Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée (FEN), Groupe multi-professionnel des prisons G.M.P., Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature et Syndicat des médecins de l'administration pénitentiaire.



Jean-Michel le Boulaire sera **secrétaire général adjoint du SNEPAP** pendant 6 ans de 1978 à 1984. Avec Philippe Pottier, qui en était alors le secrétaire général, ils définiront ensemble les **revendications qui allaient façonner l'avenir de la filière insertion et probation**. Dès le début des années 80, ces revendications sont :

- la création d'un service départemental réunissant les CPAL et les services socio-éducatifs des établissements pénitentiaires,
- la création des directeurs de probation pour diriger ces services,
- la définition d'un nouveau métier à partir du corps des éducateurs et de celui des assistantes sociales d'alors, qui donnera naissance au corps des CPIP.

Les SPIP d'aujourd'hui en sont l'émanation directe.

Il continua son travail de réflexion en devenant **chercheur** au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, le **CESDIP**, où **il initiera une histoire**, alors très méconnue, **des professions socio-éducatives pénitentiaires**, amassant de nombreuses archives vivantes en interrogeant les acteurs de cette histoire depuis 1945.

Il écrira avec Claude FAUGERON **plusieurs articles de référence** :

- « La création du service social des prisons depuis 1945 »,
- « L'évolution de la réforme pénitentiaire en France de 1945 à 1958 »,
- « Prisons et peines de prison : éléments de construction d'une théorie » 1991
- « Quelques remarques à propos de la récidive » 1992

Ainsi, bien que ne travaillant plus dans un service pénitentiaire, il continuait à en nourrir la pensée par une réflexion toujours inventive, comme en témoigne ses propos sur la récidive et la prison.

Et puis, un 31 décembre, alors qu'il arrivait à Vendôme avec sa vieille 403, pour passer la fin d'année avec ses parents, un terrible accident de la route lui ôta la vie. C'était en 1995, il avait 43 ans. **Disparu trop tôt, nous nous devons de ne pas oublier son influence majeure dans les évolutions de l'institution pénitentiaire depuis les années 80.**

En 2022, en son honneur, la promo FA DPIP porte son nom.

https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1992_num_33_1_4115?pageld=T1_30

https://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1988_num_12_4_1550

[Quelques remarques à propos de la récidive Catalogue en ligne \(reseaudoc.org\)](#)

